



Motion sur l'exploitation minière en Guyane

Bureau du 16 janvier 2013

En Guyane Française, le Ministère du Redressement productif a délivré fin décembre un permis d'exploitation minière dans un secteur du Parc National de Guyane interdit à l'activité minière. L'arrêté octroyant à la société minière REX M.A un permis d'exploitation sur 10 km² se situe à proximité du village de Saül, village porte du Parc.

Ce projet risque de porter une atteinte grave non seulement à l'aire d'adhésion mais aussi au cœur du Parc Amazonien, plus grand Parc national français.

Il faut préciser, que depuis le 1^{er} janvier 2012, le Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM) classe l'ensemble de la zone comme étant interdit aux activités minières, en raison notamment de l'importante richesse biologique du secteur.

Cette décision ministérielle intervient dans un contexte local d'opposition au projet.

En conséquence, le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

- S'inquiète des conséquences de cette décision ministérielle sur la conservation de la biodiversité dans le Parc Amazonien de Guyane et demande l'annulation du permis d'exploitation.
- Demande au Gouvernement de respecter le Schéma Départemental d'Orientation minière et les Chartes des Parcs naturels.
- Demande au Gouvernement de mettre en place rapidement une mesure de protection réglementaire sur la Montagne de Kaw situé dans le Parc naturel régional de Guyane.